



2^{ème} Circonscription – Delphine GALLOIS

QUESTIONNAIRE CAPEB - Législatives 2022

ENVIRONNEMENT

- COMMENT FAVORISER LA RÉHABILITATION DES CENTRES BOURGS ET DES FRICHES INDUSTRIELLES/ARTISANALES ?

En mobilisant les dispositifs existants. Que ce soient ceux de la Région Bourgogne-Franche-Comté (AMI Bourgs-centres, Envi, fonds friche, ...) du Conseil départemental, du programme *Action cœur de ville*, du plan *France Relance* et bientôt de *France 2030*. Il y a beaucoup d'argent public sur la table pour la réhabilitation des friches et des centres bourgs. Le rôle du parlementaire c'est aussi d'en faire la promotion, d'aller voir les élus communaux pour les aider dans leur recherche de subventions et d'être un facilitateur avec les services de l'Etat. Beaucoup de conditions sont réunies pour concrétiser des projets, mais cela ne se fait pas tout seul.

- COMMENT AIDER LES CANDIDATS ACCÉDANTS À LA PROPRIÉTÉ À ABSORBER LES SURCOÛTS DE LA RE 2020 ?

Sur la question des surcoûts je constate qu'il est difficile d'avoir un chiffrage. Les différentes fédérations professionnelles estiment la hausse des prix entre +4% et +10%, sur les coûts de construction hors foncier selon qu'il s'agisse d'appartement ou de maison individuelle, atypiques ou non. Faute de recul, il est également impossible aujourd'hui de faire la part des choses entre les surcoûts générés à l'investissement et les baisses de coût en fonctionnement/usage, générées notamment par les baisses de consommation en année pleine, à terme dans ces logements. Quel que soit le surcoût, il aura un impact avant tout sur les ménages aux revenus les plus modestes. Et ce dans un contexte de renchérissement du coût du crédit. Mon attention se porterait donc avant tout sur l'Eco-PTZ. Avec une prolongation au-delà du 31 décembre 2023, un allongement de sa durée maximale de remboursement, et envisager la création d'un crédit d'impôt (sous condition de ressources) sur les premières annuités d'emprunt.

Par ailleurs, le travail du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), qui réunit notamment les organisations professionnelles, me paraît important pour formuler des propositions d'ajustement techniques de la RE2020, avec une clause de revoyure sur son application et son évolution.

- COMMENT FAVORISER L'AUTO-PRODUCTION D'ÉNERGIES PAR LES HABITATIONS ?

En faisant en sorte que cela soit économiquement intéressant pour les particuliers. Cela passe par plus de projets d'auto consommation collective. La répartition de la production venant en déduction e la facture d'électricité par exemple sur des projets photovoltaïques. Cela suppose de s'attaquer à la question règlement des lourdeurs administratives. Par exemple, les critères de proximité dans l'auto consommation collective étendue. Il est aussi possible de travailler sur l'architecture passive ; de faire la promotion de ce type de label d'abord dans les constructions publiques pour favoriser sa démocratisation.

- LA SEULE CONSTRUCTION BOIS EST-ELLE ENVISAGEABLE QUAND ON CONNAIT LA TENSION SUR L'APPROVISIONNEMENT DE CE MATÉRIAUX ?

Non. Il me semble que la diversité des modes de constructions doit rester entière. Il me paraît en revanche cohérent de chercher à adapter les modes de constructions en fonction des ressources et savoir-faire locaux. Cela suppose par exemple d'aider à structurer une filière bois à l'échelle de notre massif avec notamment un soutien accru aux entreprises de première transformation et une priorité donnée (au travers de dispositif fiscaux en renforcement de fonds propres par exemple) à de nouvelles implantations.

- FACE À L'AUGMENTATION DES NORMES, COMMENT RENDRE LA CONSTRUCTION OU LA RÉNOVATION ACCESSIBLES ?

A mon sens, la priorité est de limiter, en aval, la production de nouvelles normes non essentielles. Par ailleurs, les normes existantes, très certainement trop nombreuses et pour beaucoup révisables, visent également en partie à réduire, à terme, le coût d'usage des logements pour leurs occupants et la collectivité.

- LES AIDES À LA RÉNOVATION SE CONCENTRENT SUR LES FOYERS MODESTES, CE QUI EXCLUT SOUVENT DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS QUI, POUR RENTABILISER LES INVESTISSEMENTS, FINISSENT PAR AUGMENTER LES LOYERS AU DÉTRIMENT DES PLUS MODESTES. COMMENT SORTIR DE CETTE SPIRALE NÉGATIVE ?

Si le dispositif MaPrimRenov' Sérénité s'adresse spécifiquement aux ménages très modestes, les 4 catégories de MaPrimRenov' « classique » s'adressent indifféremment depuis le 1^{er} janvier 2021 à l'ensemble des propriétaires occupants, selon leur niveau de revenus. Dans le Jura, un couple avec 2 enfants, propriétaires occupants, avec un revenu fiscal de référence de 60 000€, peut prétendre à une aide forfaitaire de 5 000€ pour l'installation d'une chaudière à granulés ou d'un chauffage solaire par exemple, ou d'une aide de 40€/m² pour des travaux d'isolation par l'extérieur (MaPrimRenov'Violet). Le même couple avec autant d'enfants, aux revenus plus modestes (MaPrimRenov'Bleu) et un revenu fiscal de référence de 30 000€, moitié moins important, aura droit à un niveau d'aide doublé (11 000€ pour chaudière et 75€/m² pour isolation extérieure). L'Eco-PTZ, quant à lui, est attribué sans condition de ressources. De la même manière, la TVA à taux réduit ou intermédiaire s'applique à tous les foyers qui s'engagent dans ce type travaux. Ces dispositifs, la proportionnalité du niveau d'accompagnement en fonction des ressources, me paraissent juste et ne me semble pas exclure une catégorie de revenus plus qu'une autre.

INFLATION

GRÂCE À QUELLES MESURES, POURRA-T 'ON :

- ÉVITER LA FLAMBÉE CONTINUE DES PRIX DES MATERIAUX ?

Le prix des matériaux dépend aussi d'un marché mondialisé, de l'offre et de la demande. Nous n'évitons pas la hausse du prix des matériaux d'un coup de baguette magique. Ou alors nous sortons du fonctionnement économique mondial, capitaliste, libre-échangiste et nous produisons tous les matériaux mondiaux en autarcie dans le Jura... Les flambées actuelles ont avant tout des causes conjoncturelles, que ce soit la guerre en Ukraine, les tensions sur les chaînes d'approvisionnement avec la poursuite de la politique « Zero Covid » en Chine, la reprise mondiale d'activité post pandémie, etc. Je veux être pragmatique et pense que l'action du gouvernement et du parlement doit se concentrer sur le fait de fluidifier les approvisionnements dans ces temps de crise ponctuels. Avec notamment une attention particulière sur les matériaux que nous produisons localement : retenir nos grumes de bois en Europe et en France, au travers par exemple d'un label européen et de ventes publiques ciblées sur les transformateurs locaux intégrés à ce label.

- RÉDUIRE LE COÛT DE LA CONSTRUCTION ?

Les frais de construction du bâtiment en tant que tels sont déjà particulièrement serrés. Hors inflation conjoncturelle, il me semble inadapté et illusoire de chercher à réguler massivement leurs coûts sans pénaliser les entreprises et artisans du BTP. En revanche, il me paraît intéressant d'agir sur d'autres leviers plus indirects : Par une révision de l'ensemble des milliers des normes qui s'appliquent à la construction. Par une inversion de la fiscalité du foncier, actuellement dégressive dans le temps, qui permettrait d'inciter à moins de rétention foncière et qui serait conditionnée à des engagements de sobriété et de公开 des marges des promoteurs.

MOBILITES

- QUELLES PROPOSITIONS ALLEZ-VOUS FAIRE POUR QUE NOS ENTREPRISES PUISSENT ADAPTER LEURS MOBILITÉS SANS QUE CET INVESTISSEMENT, OU CETTE ORGANISATION, NE METTE À MAL L'ENTREPRISE ?

En 2021, le bonus écologique a été augmenté pour l'achat d'un véhicule utilitaire léger électrique ou hybride. Avec la prime à la conversion, le cumul de ces aides peut désormais atteindre 14 000€ pour des véhicules utilitaires de classe 3. Au parlement, j'apporterai mon soutien à l'allongement et au renforcement de ces aides. Je souhaite également défendre l'idée d'un dispositif national du type « location longue durée professionnelle » permettant aux TPE et artisans (dans des critères à définir) de bénéficier de mensualités attractives pour le renouvellement de leurs véhicules professionnels vers l'électrique ou l'hydrogène.

- PAR QUELS MOYENS, VOUS ALLEZ POUVOIR ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL POUR QUE LES ÉNERGIES SOIENT DISPONIBLES ?

Nous ne partons pas de rien. Le Plan France Relance mis en place par le gouvernement en 2020 consacre des moyens financiers importants pour densifier le maillage national des solutions de recharges pour véhicules électriques. L'objectif est d'atteindre 100 000 bornes en 2023. Que ce soit en voirie, dans les entreprises ou en copropriété. A fin 2021, 50 000 bornes étaient disponibles en France, dont 20 000 installées sur la seule année 2021. Il est évident que je soutiendrai cette action et son amplification. Ainsi que les programmes de modernisation des anciennes stations de recharge et celui d'installation de recharge hydrogène lancé en septembre 2021.

- ÊTES-VOUS PLUS FAVORABLE AU TOUT ÉLECTRIQUE OU, AU DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES HYDROGÈNES ? DANS CE CAS, COMMENT METTRE EN PLACE LES INFRASTRUCTURES ?

J'estime qu'il serait dangereux de miser sur une seule énergie. Faire le choix du tout électrique, comme cela a été fait pour l'essence en son temps, alors que les technologies sont aujourd'hui diverses, nous exposerait à des dépendances mortifères. Avec le développement actuel de véhicules qui proposent une autonomie qui peut atteindre 700 km pour un temps de recharge de rapide, l'hydrogène est une alternative aux hydrocarbures particulièrement crédible. A l'échelle régionale (de Belfort à Dole et de Dijon à Auxerre), nous bénéficions de la présence d'une industrie (plus de 70 entreprises) et de laboratoires de recherche développant un savoir-faire unique en matière d'hydrogène, sur l'ensemble de la chaîne (de la conception de pile à combustible à la conception de solutions de transport et de stockage, et de la conception de véhicules au déploiement de stations de recharge). Je souhaite que dans notre région, au travers du label « Territoire Hydrogène », l'Etat, en lien avec les collectivités, accompagne ces entreprises, pour certaines déjà leader dans leur domaine. Elles ont déjà inventé les solutions, il faut simplement les aider à les déployer, au meilleur coût.

CHARGE ADMINISTRATIVE

- LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES (RGPD). C'EST ÉNORMÉMENT DE CONTRAINTES POUR RIEN ! : CONNAISSEZ-VOUS UN ARTISAN QUI VEND SES DONNÉES ?

Non, je n'en connais pas, mais il arrive que des artisans se fassent malheureusement pirater.

Réduire le RGPD à éviter la vente de données me semble toutefois partiel. Notamment parce qu'en encadrant la sécurisation des données des salariés, des clients et des fournisseurs, j'y vois d'abord un progrès significatif dans la traçabilité des fuites et vols de données au bénéfice de chacun et pas au détriment des artisans. Le fait qu'il s'applique par ailleurs depuis 2018 à toutes les structures privées et publiques, quel que soit son secteur d'activités ou sa taille, au niveau européen - et même mondial dès lors que l'activité cible directement des résidents européens – participe à mon sens de l'efficacité du dispositif et de l'acceptabilité de la contrainte.

- LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION : LE PRINCIPE EST QUE CHAQUE ARTISAN QUAND IL A UN CLIENT MÉCONTENT, FASSE LE NÉCESSAIRE POUR LE SATISFAIRE CAR UN MAUVAIS BOUCHE À OREILLE EST BIEN PIRE QUE LE RECOURS AU MÉDIATEUR. MAIS L'ABSENCE DE DÉSIGNATION NOUS CONDUIT À 3000 EUROS D'AMENDE !

Je salue l'initiative de la Capeb du Jura qui proposent à ses adhérents volontaires une offre (défiant toute concurrence) de partenariat avec la société Médiation Professionnelle. Cela permet - et c'est l'esprit des dispositions du code de la consommation – de régler diligemment les biens rares et toute aussi malheureuses exceptions qui confirment la règle. Sans engorger les tribunaux.

- QUE FEREZ-VOUS POUR ARRÊTER L'INFLATION ADMINISTRATIVE ET STOPPER NET LE TRANSFERT DES MISSIONS DES ADMINISTRATIONS VERS LES ENTREPRISES ?

Seule, rien. L'inflation administrative touche tous les pays, tous les systèmes. Même les plus « libéraux ». Tout le monde applaudi lorsque l'on dit « Laissez-nous travailler ! Laissez-nous réussir ! ». Chacun rejette la bureaucratie qui envahi nos vies. Mais paradoxalement, les mêmes demanderont plus de régulation, plus de protection, plus d'aide d'urgence ou exceptionnelle, davantage d'aide pour

investir, des grands plans stratégiques pour des filières, etc. Qui porte ces attentes ? La loi. Avec quels moyens ? L'administration. De ce que j'en vois, l'inflation administrative est auto-alimentée par la société. Stopper net l'inflation administrative revient, de moins point de vue, à stopper net la résurgence de l'Etat-providence dans les attentes collectives.

- QUE FEREZ-VOUS POUR FAIRE APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION EXISTANTE (ASSURANCES, MÉDIATEURS, ETC ...)

J'ignore de quelle manière et dans quelle proportion elle ne s'applique pas.

- COMMENT FEREZ-VOUS POUR INFORMER LES MICRO-ENTREPRENEURS DE LEURS RÉELLES OBLIGATIONS ?

J'ai la faiblesse de croire en l'implication de leurs fédérations nationales et organisations représentatives, ainsi qu'en la capacité de l'inspection du travail et des URSSAF à remplir consciencieusement leurs missions... notamment avec l'indépendance et la libre décision des contrôleurs...

EMPLOI – FORMATION METIERS EN TENSION

QUE FEREZ-VOUS :

- POUR PERMETTRE AUX JEUNES DE 3ÈME DE « PARTICIPER AUX TRAVAUX DE L'ENTREPRISE » (ON NE PARLE PAS ENCORE DE TRAVAILLER) ?

Au-delà du traditionnel stage de 3^e, je souhaite que le réseau *Entreprendre Pour Apprendre* Bourgogne Franche Comté ait davantage de moyens pour mettre en œuvre le Championnat régional des mini-entreprises. Et notamment pour que des élèves de chaque collège de notre département puissent représenter leur établissement dans ce dispositif activité qui vise à créer leur propre entreprise en situation réelle sur une année scolaire.

- POUR OBLIGER LES RESPONSABLES DE L'ÉDUCATION NATIONALE À RESPECTER LE CHOIX DES JEUNES.

Obliger est un terme fort, conseiller sans contraindre doit être la philosophie. Tout comme localiser les formations selon l'offre et la demande.

- POUR AUGMENTER LE SALAIRE NET DES SALARIÉS DES MÉTIERS EN TENSION.

En amplifiant l'allègement de charges patronales pour les salaires compris entre 1,2 et 1,6 SMIC. Toutefois, ma conviction est que la question des métiers en tension ne se règle pas au travers des salaires. Nombre d'employeurs proposent déjà des rémunérations très attractives au regard du revenu médian et ne parviennent pas à recruter. En agissant sur le salaire net, nous prenons aussi le risque d'aggraver dans certains cas l'inflation salariale dans un contexte de rareté. Cela pèsera au final sur les TPE. Il me paraît également important d'agir sur l'approche RH. Les TPE n'ont pas de service gestion des ressources humaines, si bien qu'il leur est particulièrement difficile d'anticiper et de faire face aux besoins de recrutement. Je souhaite qu'un travail soit lancé autour de cette question : Comment peut-on mettre en place un accompagnement RH mutualisé pour les TPE ? Et notamment au travers des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat.

- POUR OBLIGER UN JEUNE FORMÉ À RESTER QUELQUES TEMPS DANS UNE ENTREPRISE FRANÇAISE APRÈS SA FORMATION AFIN D'ÉVITER LE PILLAGE DE NOS COMPÉTENCES PAR LA SUISSE.

Je ne suis pas persuadée que de contraindre un salarié à rester contre sa volonté soit efficace, ou même souhaitable pour le bon fonctionnement de l'entreprise. Cela peut aussi avoir un effet contreproductif en aggravant les possibilités de recrutement, faute de candidats qui accepteraient la contrainte. Je suis en revanche favorable à un mécanisme national (à inventer...) qui fasse que le coût supporté par l'employeur suisse qui « débauche » un jeune en fin de formation soit dissuasif. En y ajoutant par exemple une réflexion sur la Contribution à la formation professionnelle (CFP).

RETRAITE

- QUEL EST VOTRE AVIS SUR LA RÉFORME DES RETRAITES ?

Je suis attachée à la pérennité du système par répartition. Je suis pour l'équilibre structurel des régimes et des finances publiques. Contre la baisse des pensions ou la hausse des cotisations et donc pour l'allongement de la durée du travail. Dans un contexte où le nombre de pensionnés s'est accru conjoncturellement et un allongement de la durée de vie. Et avec pour ambition, au-delà de l'équilibre du système, de financer une augmentation de la pension minimale à taux plein à 1 100€ par mois.

PRIVILÉGIERIEZ-VOUS :

- LE MAINTIEN DE L'ÂGE DE DÉPART AVEC LE NOMBRE DE TRIMESTRES ACTUELS ?

Non.

- UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE TRIMESTRES NÉCESSAIRES POUR UNE RETRAITE À TAUX PLEIN ? (SI OUI COMBIEN)

Non. Inchangé à 172 trimestres pour les générations post 1973.

- LE RECUL DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE ? (SI OUI COMBIEN)

Oui. Report à 65 ans, au rythme de 4 mois par an dès 2023. Avec une clause de revoyure une fois un premier objectif de 64 ans atteint, en 2027, et un âge de suppression de décote inchangé à 67 ans. Ainsi qu'une concertation des partenaires sociaux avant l'examen de la réforme par le parlement.

- DANS QUELLES CONDITIONS, LES PERSONNES AYANT DES CARRIÈRES LONGUES POURRONT PARTIR À LA RETRAITE ?

Pour les assurés qui ont commencé à travailler avant l'âge de 20 ans et qui peuvent partir à 60 ans aujourd'hui, des dispositifs « carrières longues » doivent être maintenus et une prise en compte de la pénibilité. L'âge de départ pour ces assurés ne doit pas être 65 ans à terme. Est-il nécessaire de le repousser de 60 à 62 ans par exemple...? Cette question doit faire l'objet de discussions avec les partenaires sociaux. Tout comme pour les critères de prise en compte de la pénibilité et d'invalidité.

RGE

- QUE COMPTEZ-VOUS FAIRE POUR PERMETTRE AU RGE D'ÊTRE UN GAGE DE QUALITÉ ?

En généralisant, à l'issue de l'expérimentation fin 2022, le mécanisme de certification dite « chantier par chantier » / « coup par coup ».

FACTURATION ÉLECTRONIQUE

- COMMENT VOYEZ-VOUS LA MISE EN PLACE DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE ?

De manière générale, comme un moyen de réduire à terme le coût d'une facture. Comme une sécurité. Et comme un moyen de lutte supplémentaire contre la fraude à la TVA. De manière particulière,

comme une contrainte de départ et un investissement qui peut être conséquent pour les TPE, artisans et commerçants (applicable pour eux au 1^{er} janvier 2026 dans les faits) compte tenu de leur avancement en termes de numérisation. C'est pourquoi les aides à la numérisation mobilisables dans le cadre du Plan de Relance me semblent aller dans le bon sens. Je souhaite également qu'une préconisation de la DGFIP (datant de 2021) soit explorée par le parlement : Cohabitation entre des opérateurs privés et une plateforme publique, qui pourrait notamment proposer gratuitement la facturation aux TPE.

URSSAF ET RESTAURANTS

- ACCEPTERIEZ-VOUS D'EMPÊCHER « LA LIBRE APPRÉCIATION DU CONTRÔLEUR » ?

Non. Les réformes successives de l'inspection du travail, notamment celle de 2014, puis les lois contre la concurrence sociale déloyale et celle relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels de 2015 et 2016 ont, me semble-t-il, amené un cadre législatif équilibré qui respecte à la fois les salariés, les employeurs et les agents. Je pars d'un principe élémentaire : si l'employeur est en règle, n'a rien à se reprocher, il n'a pas de crainte à avoir. Les cas particuliers de « zèle » éventuels ou d'outrepasser des fonctions me semblent relever de l'appréciation contentieuse (ou de recours non contentieux, réglementaire) et non pas législative.

- ACCEPTERIEZ-VOUS QU'UN REPAS PRIS AU RESTAURANT PAR UN OUVRIER DE CHANTIER NE PUISSE PLUS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN AVANTAGE EN NATURE QUELLE QUE SOIT LA DISTANCE ENTRE L'ENTREPRISE ET LE RESTAURANT ?

Quelle que soit la distance entre l'entreprise et le restaurant, non. Notamment en zone rurale, lorsque les ouvriers se trouvent dans l'impossibilité de regagner leur résidence habituelle pour le repas et qu'ils soient amenés à aller au restaurant.

- QUELLE SERA VOTRE POSITION SUR LA DFS (ABATTEMENT DE 10%) ?

Rechercher un consensus parlementaire pour assouplir les conditions de son calcul et de sa mise en place entrées en vigueur avec le Bulletin officiel de la sécurité sociale de (BOSS) d'avril 2021.

- QUE FEREZ-VOUS AVEC LES ACCORDS D'ENTREPRISE ?

Je les laisserai vivre...

GNR

- QUELLE EST VOTRE POSITION SUR L'AVENIR DU GAZOLE NON ROUTIER (GNR) ?

Je souhaite que les engagements pris soient tenus. Tant sur la création d'un carburant spécifique que sur la liste des engins éligibles.

- ÊTES-VOUS D'ACCORD POUR QU'IL N'Y AIT PAS DE CONCURRENCE DÉLOYALE ENTRE LES ENTREPRISES DE TP ET LES ETA ?

Tout à fait.

- ÊTES-VOUS FAVORABLE À L'EXTENSION DU PRÊT RÉNOVATION AUX PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS SANS CONDITIONS DE RESSOURCES ?

Si quelqu'un m'apporte une étude qui caractérise que cela a un effet levier sur l'économie réelle et pas d'effet d'aubaine, oui.

SAINTE-CLAUDE

- **COMMENT REDYNAMISER LE SECTEUR DU HAUT-JURA ?**

Par l'emploi, l'attractivité. En arrêtant le bashing, le fatalisme et en travaillant. Un parlementaire seul ne peut pas tout, il ne peut d'ailleurs pas grand-chose. Mais il doit fédérer, travailler avec tous les élus locaux, ouvrir aux entreprises les portes des ministères, les accompagner auprès des services de l'Etat, aller chercher des financements (et ils existent !!) pour la requalification des friches industrielles, pour l'investissement, l'innovation, être un ambassadeur pour son territoire et les entreprises. Pas seulement faire des courriers.

Les forces vives sont là, les innovations également. Elles n'ont pas attendues l'Etat, et encore moins qu'on les prenne par la main. Mon utilité pour le Haut-Jura sera d'être un relais à Paris pour que notre territoire soit entendu et apprécié.

- **COMMENT DESENCLAVER SAINT-CLAUDE**

Saint-Claude comptait près de 14 000 habitants au cœur des années 1920. C'était également un bassin industriel et artisanal majeur. Il n'y avait pas davantage de routes ou de plus grosses infrastructures à cette époque. Ce n'était en revanche pas un de cul-de-sac ferroviaire comme actuellement. En matière de désenclavement, je m'engagerai prioritairement en faveur d'une réouverture à la circulation des trains sur le tronçon Saint-Claude-Oyonnax, la réalisation des travaux d'infrastructure nécessaires, et la desserte effective des gares. La fermeture de cette ligne est une erreur. Il n'est pas trop tard pour la corriger. Sa réouverture est une question de volonté politique. Le total des travaux nécessaires immédiatement s'élève à 31,5 millions dont 23,4 M€ sur le territoire de la Région Bourgogne Franche-Comté (entre Saint-Claude et Lavancia) et 8 millions sur le secteur le plus dégradé entre Oyonnax et Lavancia (7,6 kms) sur le territoire de Rhône Alpes Auvergne. Je ne pense pas que ce budget soit un obstacle financier insurmontable pour les Régions concernées, ou l'Etat ! Ni que les dépenses en fonctionnement soient irrationnelles à terme.